



tuyau d'évacuation d'eau usées (WC) qui existait avant un agrandissement , servitude ?

Par **Vede**, le **16/10/2020** à **18:10**

L'évacuation de mon wc se trouvait sur une des façades de ma maison, mon voisin a agrandi sa maison (en se collant a la mienne et sans permis) et a présent le tuyau se trouve chez lui (depuis 35 ans). Maintenant ses héritier veulent supprimer ce tuyau...!!!! En ont ils le droit?

Merci

Par **youris**, le **16/10/2020** à **18:26**

bonjour,

si votre voisin a contruit une extension englobant le tuyau d'évacuation de vos WC, soit votre voisin a construit sur votre terrain, soit votre tuyau est sur le terrain de votre voisin.

vous devez préciser sur quel terrain est implanté cette évacuation.

salutations

Par **Vede**, le **16/10/2020** à **19:18**

Merci pour cette réponse rapide et pertinente...

Alors, d'abord vous dire que le bien concerné se situe en Corse (avec des pratiques locales assez curieuse en matière de partage des habitations...)....

il s'agit d'un bien qui a fait l'objet d'une convention de partage d'un terrain sur lequel était situé une batisse, comprenant deux logement...situé sur un terrain qui du fait de ce partage et devenu indivis....

Le partage a défini trois lots. Deux habitation et un terrain, en précisant que seul une partie de ce terrain sur lequel se trouvait la ruine d'une écurie se trouvait constructible....mais après un accord **ORAL**..entre personnes de bonne volonté....mes parents ont laissé (grave erreur) leur soeur agrandir leur logement en se collant contre notre habitation sur la facade duquel se

trouve l'évacuation de notre WC....qui de fait se trouve a présent (et ce depuis 35 ans chez eux!!!).

Et aujourd'hui les héritiers veulent supprimer cette évacuation (en évoquant une gêne, du au bruit)....

Mais le tuyau était là avant qu'ils construisent (sans permis et a un endroit ou ils n'auraient pas dû).....

Donc la canalisation est sur **un terrain en indivision**. l'accord de partage (passé devant notaire)n'évoquant que la question du batis....

puis je évoquer une servitude apparente, discontinu, par destination de père de famille ? ou sont ils fondé a enlever mon tuyau d'évacuation.....Ce qui redrait mon logement inhabitable....

Encore merci....pour vos réponses....